



terrain d'arts
en loire-atlantique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MAI 2026

DELIBERATION N°2026-04

OBJET

- POLITIQUE TARIFAIRE •

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de Mixt à Nantes sous la présidence de Dominique Poirout					
	MEMBRES TITULAIRES OU SUPPLÉANTS	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	
DATE DE CONVOCATION Le 11/05/2026	BIR Cécile - titulaire	X			
	ALEMANY Jérôme - suppléant				
	COUÉ Julien			X	
	DUBEAU Christine	X			
	GERARD ANNE ou son représentant	X			
NOMBRES DE MEMBRES EN EXERCICE <input type="text" value="15"/> PRÉSENTS <input type="text"/> REPRÉSENTÉS <input type="text"/> VOTANTS <input type="text"/>	GERMAIN THOMAS Patrick	X			
	GIRARDOT-MOITIÉ Chloé - titulaire	X			
	BESSIERE Ugo - suppléant	X			
	JANSEN Louise - titulaire	X			
	RETIF Ludovic - suppléant	X			
	LE BALH Nina - titulaire	X			
	RUSSON Gaetane - suppléante	X			
	LE MOULLEC Catherine	X			
	MAGRE Vincent				X
	MARTINEAU David - titulaire	X			
	BIGEARD Myriam - suppléante	X			
	PARAGOT Agnès - titulaire	X			
	BOUVAIS Erwan - suppléant	X			
POIROUT Dominique - titulaire	X				
FETIVEAU Yannick - suppléant	X				
SALLE Fanny - titulaire				X	
OUDAERT Nicolas - suppléant				X	
SEASSAU Aymeric - titulaire		X			
Philippe Legrand - suppléant		X			

REÇU EN PREFECTURE

le 20/05/2026

Application agréée E-legalite.com



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

DELIBERATION N°2026-04

OBJET

• POLITIQUE TARIFAIRE •

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T »

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 4 décembre 2024 portant modification de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T » en « Mixt »

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 18 décembre 2025 autorisant le retrait du conseil régional des Pays de la Loire et portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Mixt »

Vu les statuts de l'EPCC MIXT dans ses articles 11 et 12 relatifs aux attributions du Conseil d'administration et de la présidence du conseil d'administration

Vote

Il est proposé au conseil d'administration de valider la nouvelle grille tarifaire pour la saison 26/27 relative aux spectacles et aux activités de médiation et autres activités de Mixt et de déléguer à Mme Catherine Blondeau, directrice de l'établissement, la mise en œuvre et les ajustements de la grille tarifaire du bar et du restaurant.

Il est proposé au conseil d'administration de valider la politique tarifaire du bar / restaurant exposées dans le document annexé pour la détermination des tarifs du bar et du restaurant et de déléguer à Mme Catherine Blondeau, directrice de l'établissement, la mise en œuvre et les ajustements de la grille tarifaire du bar et du restaurant.

Il est proposé au conseil d'administration de valider la mise à jour de la politique tarifaire des locations et du mécénat exposées dans le document annexé et de déléguer à Mme Catherine Blondeau, directrice de l'établissement, la mise en œuvre et les ajustements de la grille tarifaire.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/05/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-044-798868717-20260518-2026_04-DE



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration

DÉCIDENT

Article 1 :

D'approuver la grille tarifaire pour la saison 2026/2027 ainsi que les règles et critères exposées dans le document annexé pour la détermination des tarifs 2026/2027 et de déléguer à Mme Catherine Blondeau, directrice de l'établissement, la mise en œuvre et les ajustements de la grille tarifaire pour la saison 2026/2027.

D'approuver, en sus de la grille tarifaire propre à l'établissement, l'utilisation des tarifs pratiqués par les salles partenaires de l'agglomération dans le cadre des coréalizations de spectacle,

À :

L'unanimité

~~.....vote « POUR »~~

~~.....vote « CONTRE »~~

~~.....« ABSTENTION »~~

Article 2 :

D'approuver la politique tarifaire du bar / restaurant exposées dans le document annexé pour la détermination des tarifs du bar et du restaurant et de déléguer à Mme Catherine Blondeau, directrice de l'établissement, la mise en œuvre et les ajustements de la grille tarifaire du bar et du restaurant.

À :

L'unanimité

~~.....vote « POUR »~~

~~.....vote « CONTRE »~~

~~.....« ABSTENTION »~~

Article 3 :

D'approuver la politique tarifaire des locations et du mécénat exposées dans le document annexé et de déléguer à Mme Catherine Blondeau, directrice de l'établissement, la mise en œuvre et les ajustements de la grille tarifaire.

À :

L'unanimité

~~.....vote « POUR »~~

~~.....vote « CONTRE »~~

~~.....« ABSTENTION »~~

Madame Dominique Poirout, Présidente de l'EPCC, et Madame Catherine Blondeau, directrice sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Nantes, le 18/05/2026

La Présidente de l'EPCC Mixt

Dominique Poirout

REÇU EN PREFECTURE

le 20/05/2026

Page 3 sur 3
Application agréée E.legalite.com

99_DE-044-798868717-20260518-2026_04-DE